

Le site de l'ADCS :
www.senioriales-indignezvous.fr

Après une page sur Facebook ouverte le 22 mars 2012 et la transformation de l'association (statuts modifiés) afin de pouvoir rassembler les copropriétaires de toutes les résidences Senioriales – et non plus uniquement ceux de Grasse lieu de création en novembre 2010 – un site internet a été créé suite à la décision de l'assemblée générale du 16 février 2013 (le 15 juillet).

Nous avons ainsi proposé des onglets, (puis des sous-onglets) avec des sujets qui nous préoccupent, pour l'information de nos adhérents. **Tous nos problèmes**, en cours, le plus souvent jamais traités par le promoteur dont l'objectif est de vendre puis de laisser « en l'état » (tout en voulant toutefois conserver une mainmise sur l'organisation et orienter voire imposer des décisions aux syndicats de copropriétaires,) **ont été abordés ou le seront afin que rien ne reste dans l'ombre ou délaissé.**

Les relations entre l'ADCS et la direction des Senioriales se sont progressivement tendues. Suite à notre décision, nous avons d'abord contacté son président afin de lui demander de prévoir avec nous une réunion concernant ce que nous considérons comme une grave anomalie, directement liée à son concept, c'est-à-dire **la loge du gardien qu'il vend à un investisseur et que les copropriétés doivent louer « à vie » !**

Passons sur les manœuvres grossières qui ont consisté, comme toujours, à tenter de jeter le discrédit sur les personnes, puis sur l'association (en adressant copie d'une réponse truffée d'attaques personnelles, sans souhait de vouloir résoudre effectivement ce problème ainsi que les innombrables litiges dans les résidences) à des personnes non impliquées par ces contacts (certains présidents ou membres de conseils syndicaux d'autres résidences). Ce qui a eu pour conséquence d'amplifier un climat détestable qui, de plus en plus, est connu à l'extérieur des sites.

Nous avons pris contact avec la direction générale du groupe « Pierre et Vacances » dont les Senioriales sont une filiale depuis son rachat en mai 2007 au moment de l'ouverture de Salies du Salat. Ces contacts ont permis d'obtenir cette réunion concernant la loge et d'entrevoir d'autres réunions afin d'engager des discussions sur la résolution des multiples litiges dans les résidences, dommages-ouvrage, vices cachés, non-façons, etc. autant pour les parties communes que privatives.

Ce n'est pas sans étonnement que nous recevions, courant septembre, l'information qu'une procédure avait été lancée contre l'association afin que le nom de domaine de notre site (www.senioriales-indignezvous.fr) nous soit retiré au profit des Senioriales ! En prétextant un préjudice (?).



Comme demandé, nous avons transmis notre réponse. Après étude, les Senioriales n'ont pas eu gain de cause et cette procédure a été arrêtée. Les informations sont sur le site (voir onglet internet).

En effet, notre association, l'ADCS, a été créée en novembre 2010 à Grasse afin de regrouper les copropriétaires qui voulaient se défendre et agir, ayant compris que la voie en cours était vouée à l'échec (celle avec le promoteur, celle concernant le syndic Nexity, syndic qui privilégie le promoteur et non le syndicat des copropriétaires qui le paie ; également l'assureur « dommages-ouvrage » qui a des réponses parfois très contestables envers les dossiers qui lui sont soumis). Nous en reparlerons dans le détail.

L'ADCS a repris, dès le départ, le mot « Senioriales » ce qui était normal s'agissant d'adhérents tous copropriétaires dans une résidence avec cette référence. La déclaration en préfecture puis au journal officiel ont fait que cette création a été rendue publique deux fois, fin 2010 puis en 2012.

De plus, aussitôt après notre assemblée générale constitutive, nous avons pris contact avec le président des Senioriales qui nous avait répondu (même si ensuite aucune suite valable n'a eu lieu). Il connaissait donc autant la dénomination de l'association que ses objectifs, c'est-à-dire la défense des intérêts des copropriétaires de Grasse (de toutes les résidences depuis la modification d'août 2012).

Après notre assemblée générale de février 2013, nouveau contact avec le président des Senioriales. Comment pouvait-il alors demander de lancer une procédure contre nous pour que le nom de domaine de notre site – que nous avons choisi après de nombreux échanges au sein de l'association – nous soit contesté ? En demandant qu'il leur soit transféré !

Avec la décision prise par l'organisme en charge de régler ce genre de litige, cette affaire singulière est maintenant derrière nous.

S'agissant de Facebook (où Senioriales apparaît dans le titre de l'association), la Cour de Cassation a réglé le problème et procure une certaine liberté – pour ne pas dire une totale liberté – à ce moyen de communication moderne que nous utilisons également.

Il nous reste à confirmer, une fois de plus, que tout ce que nous disons, publions, ainsi que les photos, ne sont hélas que le reflet de la réalité que nous avons subie et que nous subissons toujours. Par contre, nous ne sommes pas dupes des manœuvres, toujours en cours, qui consistent à dévaloriser l'action de l'association et de ses principaux responsables et à laisser croire que nous perdrons des adhérents alors que c'est le contraire, nous en avons de plus en plus !

18.11.2013.